

## CD du 11 Mai 07

(note de Pascale Labbé)

Présents : C. Gastériguy – C. Delmazure – P. Labbé – P. Doumenjou – M. Lauga -

Excusés/absents : M. Rasse – D. Pombieilh – JC. Roussel – E. Garcia

Participants : MC. Douat – M. Douat – R. Gomez – PM. Abadie – J. Labat – JF. Godart – T. Lévêque

### Ordre du jour :

Bilan trésorerie / financement du poste

Projet Verna

DLA convention collective

Convention GSO/ ville d'Oloron

Entretien DDJS / CDOS pour CNDS

Journée découverte fédé sport adapté

Mécénat

### Bilan trésorerie / financement du poste :

Mardi soir , nous avons fait une petite réunion de bureau afin d'éclaircir le budget .

Il en ressort au 15/05 : charge : 51 684,48 € Produit : 52 172,71 €

Financement et coût du poste pour 2007 :

**Coût annuel** ( salaire et charge , uni formation )

*pour 1300 € net/mois* : coût total :27 933 €/

pour les trois premier mois de 2007: 2 328 € par 3 soit .....7 000 €

**Avec l'augmentation décidée en CD :**

*pour 1497 € net à partir du 01/04* coût total : 2 755,48 €/mois

pour les 9 mois suivants de 2007: 24 799,32 (+ 500 uni formation ) ..... 25 200 €

soit pour l'année 2007 : 25 200 +7 000= ..... 32 200 €

<b>Financement</b> : Cgal :	26 500 €
CSR :	3 000 €
Dinum :	750 €
APSAP :	1 500 €
Collège Arudy :	900 €
Pour un total de	32 650 €

Les prévisions de rentrées sont estimées au plus bas car nous pensons toucher plus que l'an passé du Cgal et demander 2000 € pour l'APSAP. En plus , ne sont pas comptabilisé :le CNDS ( 1100€ ) , la subvention Cgal ( à laquelle il faut soustraire les 15000€ déjà versé ) et les cotisations clubs et membres . Il n'y a donc pas lieu de s'affoler, en fait nous étions restés sur un coût horaire de 26,10 € / heure mais, cela correspondait à la première demande de notre salarié , mais pas à ce que nous avons proposé et que notre conseiller technique a accepté soit : 1497 € / mois .

Chaque commission pourrait faire un prévisionnel et , l'aide pour chacune d'entre elles sera fixée lorsque nous connaîtrons le montant de la subvention allouée par le Cgal.

\*\*\*\*\*

### Projet Verna :

Une première étude a été élaborée et présentée au CD, chaque personne peut y apporter ses observations.

\*\*\*\*\*

## DA convention collective :

Deux journées de formation plus une personnalisée sont prévues par le DLA ( après midi du 22 Mai en groupe ; après midi du 7 juin au cas par cas ) Toutes personnes intéressées pour m'accompagner sera la bienvenue .

\*\*\*\*\*

## Convention GSO / CDS / ville d'Oloron :

Martine et moi avons rencontré le Maire d'Oloron, nous lui avons expliqué le mode de financement des postes du Cgal , en lui précisant que désormais les interventions du CDST sur le sentier karstique et sur les encadrements seront facturés. Celui-ci nous a proposé de signer une convention tri-partie pour l'animation, la mise en place des sentiers, ainsi que dans le cadre des contrats temps libre jeunesse une aide annuelle de 10 000 à 15 000 € .

C'est à nous de faire une proposition , dans laquelle le temps passé et le travail à faire doivent être clairement définis .

Cette convention permettrait de facturer certaines prestations et donnerait au GSO la possibilité de faire travailler un prestataire sans forcément s'engager sur un contrat de travail , tout en rendant service à sa ville .

Réunion avec le CD du GSO mercredi 16.

A suivre...

\*\*\*\*\*

## Entretien CDS/ DDJS / CDOS : (cpt rendu de Michel Lauga)

14 mai 2007 (Pascale Labbé, Michel Lauga) réunion J&S.

Il était pressenti qu'à cette réunion on devait rencontrer le nouveau Directeur départemental de J & S et qu'on aurait à justifier « l'existence » du CDS64 au travers de ses diverses actions de formation, prévention, missions de service public... Et dans cette optique, on avait préparé, Pascale, Jean-François et moi, quelques arguments pouvant nous servir.

Dans les faits, cette réunion était un retour à une ancienne pratique abandonnée par le précédent directeur, à savoir la tenue d'une table ronde pour l'attribution des subventions du CNDS. C'est ce qui a été fait...

On a appris que la dotation globale du CNDS avait augmenté de 7%, mais que la totalité de cette augmentation avait été attribuée aux ligues ou comité régionaux ce qui ne satisfait pas la structure départementale J&S. Il nous appartient donc de nous tourner vers le CSRA pour essayer de « gratter » quelque chose. Après cela, on a pu discuter un bon moment avec nos interlocuteurs (CDOS et J & S) sur le CDS, ses actions, ses réalisations, ses problèmes... On nous a vivement conseillé de monnayer sérieusement notre base de données avec le CG.

On a eu la réelle impression d'être pris au sérieux et des pistes peuvent s'entrouvrir notamment concernant l'UNSS dont l'un des pôles actuels est **l'animation** tout particulièrement dans les petits collèges du piémont. Dans un premier temps, Ariaux (CDOS) s'entretiendra à ce sujet avec Ithurry qui chapeaute l'UNSS.

## Attributions dans le cadre du CNDS :

SSPPO	500 €
GSVO	500 €
GSO	700 €
LM	700 €
BAUDREIX	500 €
CDS64	1100 €

A l'issue de la réunion, au cours de la conversation, il a été proposé au directeur de J&S d'effectuer une sortie dans les grandes salles de la Pierre, ce qu'il a accepté.

\*\*\*\*\*

### Journée découverte fédération sport adapté :

J'ai pris contact avec la fédé sport adapté, ce public étant dans les actions prioritaires Cgal et DDJS, et , les clubs ayant parfois du mal à établir des contacts . Il en est ressorti que nous pourrions faire une journée découverte de notre activité. J'ai d'ailleurs déjà diffusé un mail à ce propos. Certains clubs se sont dit intéressés . Nous attendons maintenant que leur fédé nous fixe une date.

\*\*\*\*\*

### Mécénat : ( cpt rendu de Christine Gastereguy ) :

Les PARTENARIATS DES ENTREPRISES AUX ASSOCIATIONS peuvent prendre deux formes:

- le SPONSORING: C'est une PRESTATION DE SERVICE sous forme de bien, de service ou d'argent afin, pour le sponsors, de RETIRER UN BÉNÉFICE direct, à court terme, proportionnel à l'investissement. (exemple: panneau publicitaire....)

- le MECENAT: C'est un DON sous forme de bien, de service ou d'argent , à un organisme d'intérêt général SANS CONTREPARTIE.

Nb: l'article 17 de la loi de finances 2000 autorise l'organisme bénéficiaire à une contrepartie dont la valeur doit être inférieure à 25% de la valeur du don. On peut ainsi citer le mécène dans des supports de communication (nom, coordonnées, mais pas de message publicitaire).

TOUTES LES ENTREPRISES sauf les micro-entreprises et les exploitants agricoles peuvent prétendre à être mécènes.

Les AVANTAGES DU MECENAT POUR LES ENTREPRISES sont de plusieurs ordres.

Il permet de :

- DYNAMISER LES RESSOURCES HUMAINES AUTOURS DES VALEURS DU SPORT
- DE PARTICIPER A UNE DEMARCHE CITOYENNE
- MODIFIER L'IMAGE DE LA STRUCTURE (exemple: une entreprise polluante soutient des

actions sur l'environnement)

-PAYER MOINS D'IMPÔTS: l'entreprise peut prétendre à une **réduction de 60%** de la valeur du don **des impôts sur les revenus**, dans la limite de 5 pour 1000 de leur chiffre d'affaire hors taxes ( ce chiffre pouvant être multiplié et reporté sur les 4 années suivantes).

Nb: il s'agit d'une réduction et non d'une déduction.

EN CONTREPARTIE, l'association doit fournir un RECU DE DONS AUX OEUVRES et il est souhaitable d'y associer une CONVENTION DE MECENAT.

Pour la SPELEOLOGIE, le mécénat parait être plus intéressant que le sponsoring étant donné qu'en terme de publicité directe, nous ne sommes pas des plus médiatiques.

Par contre la diversité des aspects de la spéléologie notamment en terme de protection de l'environnement est tout à fait exploitable.

Le côté « exploration » et aventurier est aussi à développer tout comme les qualités physiques (endurance, souplesse etc...) et valeurs intellectuelles (curiosité, esprit de groupe, rigueur...) que nécessite notre activité.

\*\*\*\*\*

Sur un tout autre sujet, j'aimerais que les conflits d'ordre personnel soit réglés directement par les personnes concernées et éviter les propos rapportés, dont on n'est jamais sûrs . Désormais, ce type de discussion stérile ne sera plus acceptée . Il y a un ordre du jour qui doit être respecté .

---

---